



# Parc éolien, une aventure passionnante

**J**e vais vous relater la démarche solidaire et citoyenne de notre projet de grand éolien à Teillé, au nord-est de Nantes (Loire-Atlantique). A l'origine, la participation pour quelques-uns d'entre nous au projet d'EPV, Éolien en Pays de Vilaine. Il s'agit du premier parc éolien complètement citoyen de France ; après sept ans de travail, il a été inauguré en juin 2014 du côté de Redon, là où « les filles tapent du pied ... »



Souhaitant activement participer à la réflexion et à l'action pour la réussite de la transition énergétique, nous nous sommes constitués en association EOLA : Éoliennes en pays d'Ancenis, en septembre 2010, afin de trouver une commune permettant l'érection d'un certain nombre d'éoliennes. Très dur lorsque l'on n'est qu'une association et qu'il faut collecter des fonds pour les études préliminaires à l'obtention du permis de construire qui, s'il n'est pas

accordé, aboutira à la perte des fonds nécessaires à ces études (300 000 €).

## Une commune accepte le défi

Ne doutant pas de notre volonté et de notre force de conviction, la commune de Teillé a accepté le défi que nous lui proposons en nous agréant comme développeur maître d'ouvrage pour ce projet, malgré la rude concurrence des développeurs privés.

De la délibération municipale, nous passons à un stade plus adapté en créant, en novembre 2012, une SAS : Société par Action Simplifiée, pour passer les commandes aux bureaux d'études nécessaires à la collecte des renseignements obligatoires pour le dépôt du permis de construire (faune, flore, gisement de vent, ICPE<sup>1</sup>, impacts paysagers, etc).

Pendant cette période nous activons et informons nos réseaux : parents d'élèves, associations, familles, voisins, afin de récolter les fonds nécessaires au paiement des études engagées.

Les statuts de type coopératif de la SAS proposent pour cette collecte la création de CIERC (Club d'Investisseurs dans les Énergies Renouvelables et Citoyennes)<sup>2</sup>.

## Nos objectifs

- S'approprier une ressource locale et participer de manière active à la transition énergétique en redistribuant les bénéfices auprès des citoyens engagés dans le projet et non de voir partir ces bénéfices vers les fonds de pension et paradis fiscaux.

- Favoriser les circuits courts de consommation et l'investissement citoyen. A terme, approvisionner les distributeurs d'énergies exclusivement renouvelables (Enercoop).

- Participer activement à la vie des réseaux Taranis (Bretagne) et ECPL (Énergies Citoyennes en Pays-de-Loire) qui regroupent et animent les projets citoyens dans la transition énergétique de ces régions.

- Créer, si obtention du PC, un demi poste d'animateur pour vulgariser et promouvoir les économies d'énergies.

- Participer, si obtention du PC, à la rénovation urbaine en aidant les projets coopératifs de rénovations de l'habitat, les personnes les moins aisées ont souvent les habitats les moins bien isolés, justifiant ainsi notre adhésion au COTES<sup>3</sup>.

## Et maintenant en 2015 ?

Les études sont en phases terminales avec dépôt du PC ; un an sera nécessaire pour l'instruction plus six mois si recours.

Les aérogénérateurs sont choisis, ce sont des Siemens SWT 113/3<sup>4</sup>

Vingt-sept CIERC ont été créés dont une dizaine en cours pour une collecte de plus de 650 000 € ; sur ces résultats encourageants, nous continuerons la création de CIERC partout en France.



Jean-Martin Chevereau et sa petite-fille Maiwen

Nous vous invitons à nous rejoindre si le coeur vous en dit, avec objectif de fonds propres de 4 millions d'euros pour entamer les négociations avec le pool bancaire et la phase construction.

L'association EOLA organise la mobilisation locale par des réunions publiques et participe aux forums et activités relatives à la transition énergétique et débat national sur ce même sujet. Nous faisons partie du réseau européen Rescoop et en sommes un projet pilote français pour l'éolien.

**Jean-Martin CHEVERAU**

Ligné (Loire-Atlantique)



Lien pour nous rejoindre : Eoliennes en Pays d'Ancenis (EOLA)

1 - ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

2 - CIERC : indivisions volontaires de 5 à 20 membres avec gérant et trésorier, les mineurs sont admis si autorisation des tuteurs. Chaque club a une voix quelque soit le montant de l'investissement, chaque membre peut investir entre 10 et 1000 actions afin de minorer le risque de perte d'investissement et modérer la tentation spéculative.

3 - COTES<sup>3</sup> : Comité Territorial de l'Économie Social et Solidaire.  
4 - 5 de 3Mw à entraînement direct de 115 m de mat et 113 m de diamètre soit 171,5 m de hauteur max.